



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL N° 14

Réunion du : 16 février 2026

Lieu : YERVILLE

Présidence : M. Jean Claude LEROY.

Membres présents : Mmes Karima CHERKAoui, Laetitia HANOUET, MM Régis BETHENCOURT, Nourredine BOUCLAGHEM, Philippe DAJON, Laurent DURECU, Madani FERHATI, Antoine LOUET, Denis PREVEL.

Assistent à la réunion : Mmes Annaëlle VIVET, Coralie BELIN.

Membres excusés : Mme Charlotte CANU, MM Alexis BELHACHE, Mickaël BUNEL, Patrick COQUELET, Issa COULIBALY.

Ordre du jour :

- Approbation des Procès-Verbaux.
- Présentation du groupe de travail féminins
- Point financier
- Point sur les travaux d'Yvetot
- Point sur le déménagement à Yerville
- Homologation des classements des compétitions masculines jeunes (1^{ère} phase)
- Homologation des classements des compétitions féminines (1^{ère} phase)
- Validation des groupes pour la 2^{ème} phase des compétitions masculines jeunes féminines
- Validation des groupes pour la 2^{ème} phase des compétitions féminine.
- Choix du site des finales de la coupe « PITCH »
- Demande du club de l'ENTENTE MOTTEVILLE – CROIXMARE qui évolue en championnat U18 D2 de participer en critérium
- Projet Fédérale sur l'utilisation de caméras par nos arbitres
- Fonctionnement des Commissions
- Validation des ententes
- Désignation d'arbitres assistants
- Demande d'affiliation Club

Approbation des procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres :

Le procès-verbal n° 13 de la réunion du 24 novembre 2025 paru le 28 novembre 2025.

En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.



Présentation du groupe de travail féminins

Mme Coralie BELIN notre Conseillère Technique présente ce projet :

L'objectif de ce groupe de travail est clair : **favoriser le développement et l'attractivité du football féminin en Seine-Maritime en s'appuyant sur une réflexion partagée**, des retours d'expérience concrets et des propositions opérationnelles.

Cette démarche vise à faire émerger des actions adaptées aux besoins des clubs, des joueuses et de l'ensemble des acteurs du football féminin, dans une logique d'accompagnement durable

Le groupe de travail aura pour mission d'avancer sur trois axes principaux :

- **L'évolution des catégories chez les jeunes** : réfléchir collectivement aux changements possibles, aux différentes temporalités envisageables et à leurs impacts sur l'attractivité et la structuration de la pratique.
- **La pratique à 11** : comment développer et structurer la pratique senior féminine à 11, en tenant compte des réalités locales et des enjeux de compétitions, d'effectifs et d'organisation.
- **Un sujet libre, choisi par les membres du groupe**, en lien direct avec les problématiques rencontrées sur le terrain (accueil, fidélisation, arbitrage, encadrement, pratique loisirs, mixité, etc.).

Afin d'enrichir les échanges et de croiser les points de vue, il est essentiel que ce groupe soit composé de profils variés. Le District souhaite constituer un collectif hétérogène, comprenant notamment : joueur·ses, dirigeant·e·s, président·e·s, éducateur·rice·s, arbitres, etc.

La composition recherchée devra également être représentative de l'ensemble des territoires du département, en intégrant :

- des clubs issus de milieux ruraux et urbains,
- des structures de tailles différentes,
- des réalités variées en matière de pratique féminine.

Pour permettre un travail efficace et concret, il est envisagé d'organiser **trois réunions au cours de la saison**.

L'objectif : avancer sur les thématiques identifiées, partager les constats et formuler des propositions pouvant nourrir les orientations du District et les actions à déployer.

Point financier

M. Régis BETHENCOURT présente la situation financière :

Au 1er janvier 2026 la trésorerie disponible était de 120 351€

Les recettes se sont élevées à 201 623€ dont 100 000€ d'avance de trésorerie de la FFF et 46 000€ en provenance des clubs.

Les dépenses se sont élevées à 124 420€ dont 26940€ de paiement d'arriérés sur des travaux effectués à la gare et environ 10 000€ de règlement des assurances annuelles.



Au 31 janvier, le solde de trésorerie s'élève à 197 554€. Avec cette somme nous devrions pouvoir assumer les dépenses de février et mars. Compte tenu des recettes envisagées émanant des clubs et surtout de la Ligue qui nous doit à ce jour au minimum 25 000€, nous devrions pouvoir assumer nos dépenses jusqu'au 30 avril.

Point sur les travaux d'Yvetot

A ce jour les cantonnements de chantier ont été enlevés, l'eau et l'électricité ont été également coupés. Le chantier est à l'arrêt et une rencontre courant mars avec l'entreprise TBI est envisagée pour statuer sur le devenir du chantier.

Point sur le déménagement à Yerville

Mme Annaëlle VIVET, nous informe que le District déménagera le **mercredi 4 mars** au **CRJS de Yerville**, situé **Rue Notre-Dame de Pontmain, 76760 Yerville**.

Des perturbations sont à prévoir dans le fonctionnement de nos services du **lundi 2 mars au vendredi 6 mars**.

Organisation des services :

- Du **lundi 2 mars au vendredi 6 mars** : accueil physique fermé
- **Mercredi 4 mars** : journée de déménagement — permanence téléphonique et par mail assurée, mais susceptible d'être perturbée
- **Jeudi 5 mars au matin** : aucune permanence téléphonique ni par mail ne sera assurée

Une organisation interne a été mise en place afin de préparer le déménagement et de faciliter la prise en main des nouveaux locaux, dans le but de limiter au maximum l'impact sur nos services

Homologation des classements des compétitions masculines jeunes (1^{ère} phase)

L'ensemble des classements est validé à l'unanimité, tel que présenté au procès-verbal de la Commission Départementale Compétitions masculines Jeunes, n° 26 du 10 février 2026



Homologation des classements des compétitions féminines (1^{ère} phase)

L'ensemble des classements est validé à l'unanimité, tel que présenté au procès-verbal de la Commission Départementale Compétitions Féminines, n° 22 du 11 février 2026

Validation des groupes pour la 2^{ème} phase des compétitions masculines jeunes féminines

L'ensemble des groupes est validé à l'unanimité, tel que présenté au procès-verbal de la Commission Départementale Compétitions masculines Jeunes, n° 27 du 13 février 2026

Validation des groupes pour la 2^{ème} phase des compétitions féminines

L'ensemble des groupes est validé à l'unanimité, tel que présenté au procès-verbal de la Commission Départementale Compétitions Féminines, n° 22 du 11 février 2026

Choix du site des finales de la coupe « PITCH »

Deux candidatures ont été reçues pour l'organisation des finales Départementales de la coupe « **PITCH** », celles des clubs du YERVILLE FC et du YVETOT AC

Après échanges, les membres du Comité directeur décident de se positionner sur les installations d'YVETOT.

Validation de la participation en Critérium de l'équipe de l'ENTENTE MOTTEVILLE – CROIXMARE qui évolue en U18 D2

Le club de l'ENTENTE MOTTEVILLE – CROIXMARE a dans son effectif U16, U17 et U18 un nombre important de joueurs titulaires d'une licence « Changement de club hors période normale », et demande devant cette situation, que son équipe évoluant en championnat U18 D2 participe à cette compétition lors de la 2^{ème} phase en statut « Critérium », (les résultats des rencontres ne seront pas comptabilisés et ce club ne sera pas pénalisé financièrement concernant le nombre de mutés)

Les membres du Comité de Direction valident cette demande.



Projet Fédéral sur l'utilisation de caméras par nos arbitres

Il s'agit d'une décision fédérale qui à priori donne entière satisfaction pour les districts qui l'utilisent. Le CODIR souhaite que la CDA revienne sur sa position de refuser l'utilisation de ces caméras. Une proposition a été faite pour que nos délégués récupèrent lesdites caméras au district, les confient aux arbitres concernés et les ramènent au district avant qu'elles soient confiées aux personnes habilitées pour le visionnage.

Fonctionnement des Commissions

Le Comité de Direction prend acte de la démission de :

- Commission Départementale d'appel.
M. Stéphane BLONDEL,

Nomination de membres au sein des commissions :

- Commission Départementale des Terrains et installation Sportives.
M. Claude CHEDRU

Les membres du Comité de Direction valident cette nomination.

Validation des ententes

Les membres du Comité de Direction valident toutes les ententes demandées antérieurement à la date du 16 février 2026.

Désignation d'arbitres assistants

Le Comité Directeur décide que la commission d'arbitrage et les commissions des compétitions sont habilitées à prendre la décision de demander trois arbitres pour officier une rencontre susceptible de poser des problèmes.

Il n'est pas nécessaire que cette décision fasse suite à un Procès-verbal de la commission de discipline ou de toute autre commission.

Si rien n'est précisé dans un procès-verbal d'une commission, les frais des arbitres assistants sont à la charge des deux clubs.



Demande d'affiliation Club

LE HAVRE FOOTBALL ACADEMY :

Les membres du comité Directeur valident cette demande d'affiliation.

AS MUNICIPaux CANTELEU

Cette demande ne peut être validée, le dossier n'est pas complet.

**Le Président du DFSM,
M. LEROY Jean Claude**

**Le Secrétaire Général du DFSM,
M. DAJON Philippe**